

INVITATION PERSONNELLE

Inscription auprès de la coordinatrice

Céline JUTZET : 01 43 90 64 15
Fax: 01 43 90 64 01 - cjutzet@valdemarne.com

Frais de participation pour l'entreprise

1 500 euros phases 2 et 4
2 000 euros pour la totalité de l'action

Calendrier

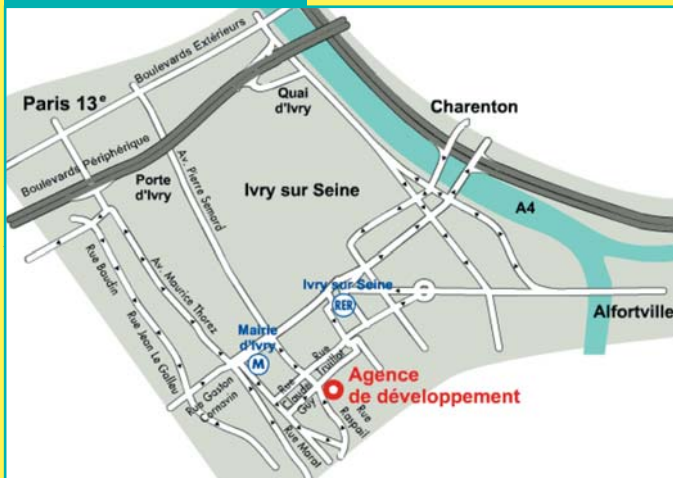
De septembre 2008 à août 2009

Lieu de formation

Agence de Développement du Val de Marne
23, rue Raspail - 94200 Ivry-sur-Seine

Accès

RER C - Ivry-sur-Seine
Métro ligne 7 - Mairie d'Ivry



www.valdemarne.com

Imprimé sur papier recyclé - Conception-réalisation: Stratis 01 65265454 - Juin 2008

ENTREPRISES ÉCO-DURABLES

RÉUNION DE SENSIBILISATION

16 septembre 2008
de 8 h 30 à 11 h 00

Réalisez le Bilan Carbone™ lié à votre activité

- > Engagez-vous dans une démarche proactive de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de votre consommation d'énergie.
- > Limitez votre impact environnemental.
- > Mettez en place des mesures à adopter pour préparer l'avenir.





L'Agence de Développement du Val de Marne, l'ADEME et la DRIRE, ont mis en place l'action collective « Entreprises Éco-durables », pour former et accompagner les PME-PMI du Val de Marne dans une démarche de comptabilisation et de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

La réalisation d'un Bilan Carbone™(1) vous permettra de réduire vos émissions de gaz à effet de serre et votre dépendance aux énergies fossiles.

Entreprises Éco-durables

Les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz...), bien que nécessaires, sont la principale source d'émission de gaz à effet de serre. L'augmentation de la concentration des GES dans l'atmosphère est à l'origine du réchauffement climatique, un phénomène néfaste pour notre développement et notre environnement pour lequel la France a pris des engagements de réduction importants à l'horizon 2020.

Participez à « Entreprises Éco-durables » pour :

- ÉVALUER les émissions de GES générées par votre activité,
- RÉDUIRE votre dépendance aux énergies fossiles,
- DÉFINIR vos priorités d'action à court et moyen terme,
- ANTICIPER les fluctuations du prix de l'énergie,
- ÉVALUER et LIMITER l'impact de votre activité sur le climat,
- APPORTER des modifications fonctionnelles et organisationnelles au sein de vos activités.

(1) Un outil développé par l'ADEME et compatible avec la norme ISO 14064 et l'initiative GHG Protocol.

Action sur 12 mois en 6 phases de septembre 2008 à août 2009

1 Sensibilisation à l'action collective (1/2 journée)

Elle doit permettre aux chefs d'entreprises de mieux appréhender les enjeux de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de les inciter à suivre l'action collective. Vous êtes invité à participer **gratuitement**, sur inscription, à cette réunion le 16 septembre 2008, qui débouchera sur la sélection de 15 entreprises.

2 Formation de 15 chefs d'entreprises (3 jours 1/2)

Elle vise à vous sensibiliser aux enjeux du changement climatique, à vous familiariser à la méthode Bilan Carbone™ et à aborder les thématiques des énergies renouvelables et des transports.

3 Accompagnement et conseils individualisés (5 jours)

Un consultant spécialisé vous accompagne dans la réalisation de votre bilan carbone™, et dans la mise en place de pistes d'orientations stratégiques visant à réduire vos émissions de GES et de dépendance aux énergies fossiles.

4 Restitution des résultats (1/2 journée)

Elle permet la mise en commun des spécificités observées lors de la réalisation des Bilans Carbone™ dans les différentes entreprises participantes.

5 Accompagnement et conseils approfondis de 8 chefs d'entreprises (2 jours)

Un consultant spécialisé vous accompagne dans vos choix et dans la mise en place de vos orientations stratégiques à court et moyen terme.

6 Valorisation de l'action collective (1/2 journée)

A l'occasion de cette demi-journée de restitution, les chefs d'entreprises présentent le bénéfice de l'action et son impact sur le développement et l'organisation de l'entreprise, en présence des consultants accompagnateurs.

